

Industrie de la chimie

Mémoire de
présentation
Prébudgétaire
fédéral 2023



Soumission au
Comité permanent
des finances
Octobre 2022



ASSOCIATION CANADIENNE DE
L'INDUSTRIE DE LA CHIMIE



Gestion responsable™
Notre engagement envers le développement durable.

#solutionschimiques

➤ **Recommandations :**

1. Prolonger le programme de déduction pour amortissement accéléré jusqu'en 2040 au moins, sans élimination ni réduction progressives jusqu'en 2030.
2. Évaluer l'incidence de la *Inflation Reduction Act* sur la compétitivité du Canada en matière d'investissement et son utilisation de calendriers d'investissement sur plusieurs décennies.
3. Veiller à ce que les futurs programmes d'attraction des investissements aient une longue durée de vie et soient disponibles pour les investisseurs pendant au moins 10 ans après leur mise en œuvre.
4. Veiller à ce que le Crédit d'impôt à l'investissement (CII) dans les technologies propres ait une portée générale et soit neutre sur le plan technologique.
 - Le CII doit être neutre sur le plan sectoriel et accessible à tous les promoteurs.
 - Le CII devrait inclure les investissements qui entraînent des réductions d'émissions, indépendamment de la technologie déployée ou du produit final.
5. Entreprendre l'examen du programme de la Recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE) promis dans le budget de 2022 pour le rendre plus adapté à son but et largement accessible.
6. Envisager un ensemble de politiques d'innovation pour s'attaquer aux obstacles complexes à l'accès à l'innovation dans les secteurs de la chimie et des plastiques.
 - Envisager de recourir à des incitatifs basés sur la production, sous forme de crédits d'impôt ou de paiements directs, pour encourager le déploiement de nouvelles technologies et les initiatives de décarbonisation.
 - Envisager l'élaboration d'approches reposant sur un régime privilégié des brevets pour les technologies nouvellement déployées afin de réduire le coût d'exploitation des nouveaux procédés.

➤ La chimie à faible teneur en carbone est essentielle à l'avenir économique du Canada :

Les secteurs canadiens de la chimie et des plastiques sont à l'avant-garde de changements rapides de l'économie mondiale. Le monde s'est lancé dans une transformation ambitieuse visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, avec des objectifs intermédiaires fixés pour 2030, puis des objectifs de carboneutralité pour 2050. La *Loi sur la responsabilité en matière de carboneutralité* du Canada, adoptée en 2021, nous oblige légalement à progresser vers la carboneutralité d'ici 2050. Dans le même temps, les tensions géopolitiques bouleversent des flux d'énergie, de matières premières et de commerce qui existent depuis plusieurs décennies. La sécurité énergétique et la sécurité des chaînes d'approvisionnement sont devenues des préoccupations majeures pour les gouvernements qui évaluent leurs politiques économiques après la COVID-19 et face à la guerre en Europe. Ces forces viennent s'ajouter aux tendances protectionnistes qui se sont développées des années avant la pandémie de COVID-19 de 2020. Dans le même temps, les forces inflationnistes mondiales et la politique des banques centrales exacerbent l'incertitude dans l'économie mondiale. Alors que nous nous attaquons à ces défis, nous devons nous rappeler qu'il n'existe pas de méthode éprouvée pour atteindre la carboneutralité. La transition vers la carboneutralité peut et va prendre de nombreuses formes. Une option consiste à déployer les technologies les plus récentes et celles qui produisent le moins d'émissions. Un autre scénario serait de fermer des installations, d'arrêter les émissions et d'importer les produits chimiques et les plastiques dont nous avons besoin.

Alors que nous faisons face à ces défis, le Canada est déjà un chef de file à bien des égards, et il peut être une destination de choix pour les investissements dans la chimie et les plastiques à faible teneur en carbone à l'échelle mondiale. Le Canada dispose de ressources naturelles abondantes et peu coûteuses, réparties régionalement dans tout le pays. Nous avons conclu des accords de libre-échange avec plus de 85 % de l'économie mondiale. Nous disposons d'une vaste infrastructure de transport, qui nous permet d'accéder aux marchés mondiaux pour les produits que nous fabriquons aujourd'hui et que nous fabriquerons à l'avenir. En fait, le Canada est déjà le chef de file mondial dans le domaine de la chimie et de la production de plastiques à faible teneur en carbone, et d'autres possibilités de réduction des émissions se présentent. Avec les bonnes politiques en place et des signaux cohérents, le Canada peut continuer à être un chef de file dans la fabrication industrielle à faibles émissions de carbone et fournir des produits peu polluants aux Canadiens et aux consommateurs sur les marchés mondiaux. Si nous développons le secteur canadien de la chimie tout en réduisant les émissions, le monde pourra bénéficier de notre innovation technologique et de notre engagement à créer des produits à faible teneur en carbone qui profiteront à d'innombrables secteurs en aval et aux consommateurs.

➤ A. Une vision à long terme pour attirer les investissements

Pour tirer parti de nos atouts, le gouvernement doit élaborer un ensemble de politiques à long terme afin d'attirer les investissements. L'échéancier stratégique devrait reconnaître que les objectifs de décarbonisation du Canada sont à long terme, et qu'ils nécessitent de nouvelles technologies, de nouveaux équipements et des milliards de dollars en dépenses sur plusieurs décennies. Seul le secteur privé dispose des capitaux et des connaissances nécessaires pour faire en sorte que ces investissements portent fruit. Les politiques d'attraction des investissements doivent chercher à débloquer et à attirer les capitaux du secteur privé en étant transparentes et prévisibles. Les programmes de financement et d'incitation à la décarbonisation devraient être accessibles aux promoteurs si ceux-ci répondent à des critères clairs et prédéterminés. Les politiques, les mesures incitatives et les programmes devront être mis en œuvre à grande échelle et être durables afin de garantir que nos objectifs puissent être atteints grâce à des investissements sur plusieurs décennies.

En moyenne, il faut entre 5 et 7 ans pour qu'un promoteur de projet fasse passer un investissement majeur de l'idée à l'exploitation. Avant même le début de la production, des milliards de dollars peuvent être dépensés pour la conception, les essais, la logistique, la préparation du site, les matériaux et la construction. En moyenne, 75 % de ces dépenses concernent des biens et services canadiens et 50 % des dépenses totales sont effectuées dans un rayon de 100 km du chantier. Deux constatations sont évidentes. Premièrement, chaque fois qu'un investissement dans la chimie est effectué, des milliers de Canadiens sont employés pour aider à concrétiser le projet qui en découle. Lorsque la planification des investissements nécessite de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés, comme c'est le cas pour de nombreux investissements liés à la réduction des émissions de carbone, les délais et les coûts augmentent. Deuxièmement, une fois qu'un investissement dans la chimie est opérationnel, il génère des activités presque sans interruption pendant des décennies. Les programmes d'attraction des investissements doivent tenir compte des délais, des processus échelonnés et des complexités qu'implique un investissement dans la chimie. Les politiques devraient agir de concert pour offrir aux investisseurs un certain degré de certitude sur l'ensemble du développement et de l'exploitation d'un projet.

Le Crédit d'impôt à l'investissement pour le Captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC) est un exemple positif de mesure incitative à long terme. Il est prévu qu'il soit en vigueur de 2022 à la fin de 2040. Ce crédit proposé reconnaît que l'utilisation à grande échelle des technologies de décarbonisation nécessite une planification à long terme et que les projets de CUSC requièrent des investissements

en capital massifs. De même, l'engagement du Canada en faveur de la tarification du carbone témoigne d'une vision à long terme. Récemment, les États-Unis ont adopté une approche à long terme avec la *Inflation Reduction Act* ou IRA (loi sur la réduction de l'inflation), qui prévoit des mesures incitatives à la réduction des émissions et à la décarbonisation pour les années 2030. Il est important que les politiques actuelles et futures d'attraction des investissements aient une orientation à long terme similaire, et nous recommandons vivement au gouvernement fédéral d'évaluer l'incidence de l'IRA sur la compétitivité de futurs investissements similaires au Canada.

En 2018, le gouvernement fédéral a introduit la Déduction pour amortissement accéléré (DAA) de 100 % pour les grands projets d'immobilisation (en particulier pour les équipements de la catégorie 53). Il est prévu que ce programme demeure en vigueur jusqu'en 2028 et commence à être retiré progressivement pour les biens qui deviennent prêts à être mis en service après 2023. Ces délais ne correspondent pas aux récents programmes d'attraction des investissements et ne tiennent pas compte de l'ampleur et de la portée des investissements nécessaires pour atteindre nos objectifs de réduction des émissions de carbone. Le prolongement de la DAA est un moyen simple et transparent de garantir la création de milliards de dollars d'investissements et de dizaines de milliers d'emplois.

Recommandations :

1. **Prolonger le programme de déduction pour amortissement accéléré jusqu'en 2040 au moins, sans élimination ni réduction progressive jusqu'en 2030.**
2. **Évaluer l'incidence de la *Inflation Reduction Act* sur la compétitivité du Canada en matière d'investissement et son utilisation de calendriers d'investissement sur plusieurs décennies.**
3. **Veiller à ce que les futurs programmes d'attraction des investissements aient une longue durée de vie et soient disponibles pour les investisseurs pendant au moins 10 ans après leur mise en œuvre.**

➤ B. Assurer un soutien général aux investissements à faibles émissions de carbone

L'une des caractéristiques essentielles des politiques d'investissement évoquées ci-dessus est qu'en plus d'être durables, elles ont une portée très générale. Le budget fédéral de 2017 et l'Énoncé économique de l'automne 2018 ont introduit plusieurs programmes d'attraction des investissements neutres sur le plan technologique. Les émetteurs de toutes tailles et de la plupart des profils d'émissions pourront se prévaloir du CII pour le CUSC. Les programmes d'attraction des investissements doivent

conserver cette portée pour atteindre leurs objectifs. Les objectifs du Canada en matière de réduction des émissions et de transition vers des mesures d'incitation aux investissements à faibles émissions de carbone devraient être neutres sur le plan technologique par défaut. Les investissements dont on peut démontrer qu'ils réduisent les émissions et ceux qui débouchent sur une réduction de la teneur en carbone des procédés et des produits finaux devraient pouvoir bénéficier des mesures incitatives à l'investissement.

Dans le budget de 2022, le gouvernement a indiqué qu'il mettrait en place un nouveau Crédit d'impôt à l'investissement pouvant atteindre 30 % pour les investissements dans les technologies à zéro émission, les solutions d'entreposage par batteries et l'hydrogène propre. Cette mesure incitative ne doit pas imposer de limites strictes aux technologies disponibles. Il existe de nombreux moyens d'atteindre la carboneutralité. Les réductions d'émissions dans les secteurs industriels se produisent au fil du temps, au fur et à mesure que les investissements en capital sont réalisés. Le Crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres devrait refléter la pluralité de voies qui mènent à un avenir à faibles émissions de carbone et inclure les investissements qui réduisent les émissions au fil du temps.

Recommandations :

4. **Veiller à ce que le Crédit d'impôt à l'investissement (CII) dans les technologies propres ait une portée générale et soit neutre sur le plan technologique.**
 - **Le CII doit être neutre sur le plan sectoriel et accessible à tous les promoteurs.**
 - **Le CII devrait inclure les investissements qui entraînent des réductions d'émissions, indépendamment de la technologie déployée ou du produit final.**

➤ C. Soutenir l'innovation dans les secteurs de la chimie et des plastiques grâce à des cadres stratégiques solides

Le secteur de la chimie est l'un des plus axés sur la recherche de toute l'économie mondiale. Le secteur de la chimie se classe régulièrement au deuxième rang en ce qui concerne les dépôts de brevet à l'échelle mondiale, après les technologies de l'information. Au Canada, il occupe le deuxième rang pour ce qui est du taux d'emploi des diplômés universitaires, derrière le secteur de la fabrication de produits électroniques et informatiques. Toutefois, le Canada accuse un retard par rapport à d'autres pays pour ce qui est d'attirer des mandats de recherche et développement (R et D) en chimie dans le secteur privé. Le budget 2022 comporte l'engagement de revoir le Programme d'encouragements fiscaux pour la Recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE). Nous soutenons fortement cette initiative.

Dans sa forme actuelle, le programme de RS&DE est difficile d'accès et onéreux pour les entreprises. L'ACIC croit que des changements au programme de RS&DE sont nécessaires pour que le Canada redevienne une destination de choix pour les mandats de recherche mondiaux.

Une révision du programme de RS&DE ne doit pas être prescriptive et ne doit pas chercher à maintenir le statu quo. L'innovation n'est pas un processus statique qui se déroule uniquement dans un laboratoire. Elle existe dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et de traitement et peut prendre de nombreuses formes différentes. S'il existe des moyens de réformer fondamentalement le programme de RS&DE, de l'élargir et de le rendre plus efficace tout en respectant l'objectif d'attirer des mandats de R et D au Canada, le gouvernement devrait envisager ces options.

Recommandations :

5. **Entreprendre l'examen du programme de la Recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE) promis dans le budget de 2022 pour le rendre plus adapté à son but et largement accessible.**

Il sera essentiel de conserver une certaine ouverture d'esprit quant à la politique de l'innovation pour réussir à décarboner les secteurs canadiens de la chimie et des plastiques. Les obstacles à l'accès peuvent être élevés pour les nouveaux produits ou procédés qui ne reposent pas sur des pratiques bien établies. Les relations entre producteurs et clients sont établies de longue date, et les exigences relatives aux produits sont souvent très précises. La qualité est aussi importante que la quantité pour garantir que les producteurs répondent aux exigences des clients en aval. En outre, les économies d'échelle sont essentielles dans les secteurs standardisés tels que ceux de la chimie et des plastiques. Les nouvelles technologies ou les nouveaux procédés doivent être évolutifs et fiables dès leur mise en œuvre. Ce ne sont là que quelques exemples des incertitudes auxquelles les investisseurs sont confrontés lorsqu'ils essaient d'innover. Ne pas savoir si les procédés seront évolutifs, se demander si l'on peut se procurer des matières premières adéquates et uniformes et inciter les marchés finaux à accepter de nouveaux produits sont des défis auxquels les secteurs de la chimie et des plastiques sont couramment confrontés.

Les politiques gouvernementales devraient reconnaître ces obstacles et envisager des approches nouvelles et inédites pour les surmonter. De plus, les politiques gouvernementales devraient être axées sur le soutien et l'incitation au développement des infrastructures, notamment en ce qui concerne la réduction des risques liés aux investissements dans les infrastructures de recyclage au Canada. Les récents programmes d'incitation à l'investissement mis en place aux États-Unis en vertu de l'IRA reposent grandement sur des mesures incitatives à la production, sous la forme de

crédits d'impôt et de paiements directs, qui visent à stimuler les investissements dans les solutions à faibles émissions de carbone pour l'utilisation du CO₂ et la production d'hydrogène. Les incitatifs à la production, couramment utilisés en vertu de l'IRA, pourraient être utiles au Canada pour encourager les investissements dans les nouveaux procédés, les technologies propres et les technologies de décarbonisation. D'autres pays ont envisagé d'adopter des approches reposant sur un régime privilégié des brevets pour commercialiser les nouvelles technologies. En vertu de ces programmes, les revenus générés par les technologies ou les procédés nouvellement installés peuvent bénéficier d'un niveau d'imposition inférieur. Chacune de ces propositions contribue à rendre moins risqué un investissement dans l'innovation dans des secteurs hautement concurrentiels.

Recommandations :

- 6. Envisager un ensemble de politiques d'innovation pour s'attaquer aux obstacles complexes à l'accès à l'innovation dans les secteurs de la chimie et des plastiques.**
 - **Envisager de recourir à des incitatifs basés sur la production, sous forme de crédits d'impôt ou de paiements directs, pour encourager le déploiement de nouvelles technologies et les initiatives de décarbonisation.**
 - **Envisager l'élaboration d'approches reposant sur un régime privilégié des brevets pour les technologies nouvellement déployées afin de réduire le coût d'exploitation des nouveaux procédés**



ASSOCIATION CANADIENNE DE
L'INDUSTRIE DE LA CHIMIE

1240 - 45 O'Connor Street, Ottawa, ON, K1P 1A4

canadianchemistry.ca | [@ChemistryCanada](https://twitter.com/ChemistryCanada) 

info@canadianchemistry.ca



Gestion responsable^{MD}

Notre engagement envers le développement durable.